

Extrait du règlement CNC Féminin janvier 2023

3ème PARTIE : LE JEU

ARTICLE 11 : Principe

Un match est disputé par une équipe de 4 joueuses, il est composé de 3 phases jouées dans l'ordre suivant :

- Une 1^{ère} phase avec 2 tête-à-tête et 1 doublette ;
- Une 2^{ème} phase avec 1 tête-à-tête et 1 triplète ;
- Une 3^{ème} phase avec 2 tête-à-tête et 1 doublette.

11.1 - Feuille de match :

Les équipes sont constituées de 4 joueuses mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque match peuvent comporter jusqu'à 6 joueuses, soit 2 remplaçantes maximum.

La composition des tête-à-tête, des doublettes et de la triplète est effectuée librement par la (le) capitaine / coach d'équipe lors de la 1^{ère} phase et de la 2^{ème} phase.

Pour la 3^{ème} phase, les titulaires de la 1^{ère} phase ne pourront pas être titulaires une 2^{ème} fois dans la même formation en tête-à-tête ou en doublette.

Par titulaire de la 1^{ère} phase, il faut entendre les joueuses des tête-à-tête et débutant la partie en doublette.

Chaque phase du match est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois la feuille de match complétée.

Du fait que l'on puisse disputer plusieurs matchs sur une journée, l'unité des rencontres est le MATCH et donc la composition des équipes peut être différente à chaque match.

La feuille de match ne peut pas être modifiée (ni suppression, ni ajout) après le début de la compétition. Si une joueuse se présente sur la compétition CNC-F, CRC-F, CDC-F sans son support de licence (oubli, perte, etc.), elle sera autorisée à participer sur présentation d'une pièce d'identité, si et seulement si, il est possible de vérifier informatiquement sa fiche. De plus, après vérification, si la joueuse est effectivement licenciée, elle devra s'acquitter d'une amende financière de 10 €.

Seules les feuilles de match spécifiques au championnat des clubs peuvent être utilisées. Elles sont disponibles auprès de chaque Comité de Pilotage et sur le site internet comme précité.

11.2 – Déroulement d'un match et attributions des points :

A chaque phase du match sont attribués des points pour les parties gagnées : 1 point en tête-à-tête, 2 points en doublette, 3 points pour la triplète.

Le total est donc de 12 points soit :

- 1^{ère} phase 2 tête-à-tête et 1 doublette = Total 4 pts
- 2^{ème} phase 1 tête-à-tête et 1 triplète = Total 4 pts
- 3^{ème} phase 2 tête-à-tête et 1 doublette = Total 4 pts

Le total des points pour chaque équipe permet de déterminer un vainqueur tout en permettant le match nul.

Pour effectuer un classement au fil des matchs il est alors attribué à chaque équipe :

- 3 points pour une victoire ;
- 2 points pour un match nul ;
- 1 point pour une défaite ;
- 0 point pour un forfait.

Contrairement aux concours, le championnat des clubs n'attribue pas de points de catégorisation aux joueuses individuellement.

11.3 - Les remplacements :

Les remplacements sont possibles si sont inscrits sur la feuille de match 5 ou 6 noms. Ils peuvent intervenir en cours de parties sauf en tête-à-tête.

Dans les parties en doublettes et la triplète d'un même match il est permis de remplacer 1 joueuse. Les titulaires de la phase 1 peuvent être remplaçantes (ou pas) dans la phase 3.

Modalités de remplacement

Pour qu'il soit valide lors de la mène suivante, chaque remplacement envisagé doit être signalé par le capitaine de l'équipe au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre avant l'arrêt de la dernière boule jouée de la mène en cours.

Il sera permis de ne pas effectuer un remplacement demandé dans une équipe, mais le bénéfice du remplacement est perdu seulement pour la partie en cours (dans la doublette ou la triplète où il était demandé).